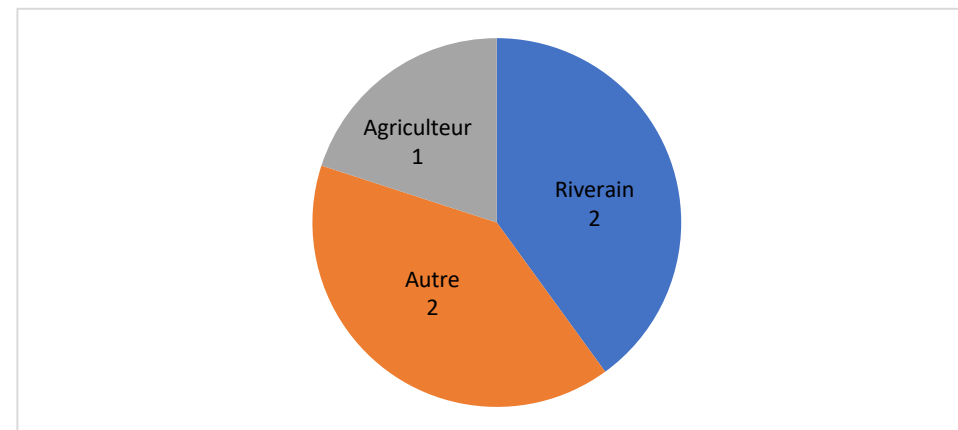


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DE L'YONNE

- 5 CONTRIBUTEURS SOIT 0,51% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
02/12/2020 15h12		Le fait de vouloir faire des efforts pour épargner les abords de communes situées sur le long des voies ferrées (surtout si des aires de captage se trouvent sur ces communes), en diminuant l'utilisation des produits phytosanitaires, est tout à votre honneur. Le fait de ne plus en utiliser du tout, à terme, serait exemplaire. J'ai conscience que le challenge n'est pas simple mais j'ai bon espoir pour les administrés de nos communes et aussi et surtout pour la qualité de l'eau, si précieuse.		

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
03/12/2020 08h12			les points cochés devraient être une obligation	contact territorial: qui a remplacé les anciens chefs de district compétents sur le plan environnemental ? poser des questions est le droit de tout citoyen...
01/01/2021 10h01	<p>Bonjour. Nous sommes riverains de la Gare d'Auxerre regroupés en association. Dans le cadre du Développement Durable, une charte a été signée en décembre 2004 avec Alain Zalewki directeur départemental de la SNCF, un bilan a été fait le 20 juin 2005 avec lui, puis le 6 juillet 2006 avec le directeur du site d'exploitation qui n'avait pas l'air au courant ? et depuis plus rien..</p> <p>Las d'un manque d'entretien des végétaux, et d'un grand dysfonctionnement dans la gestion des trains, en zone urbaine nous avons écrit aux différents élus en charge des TER. Texte ci joint : http://www.36dz.fr/1.pdf , Dans l'attente d'une réponse.</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
19/01/2021 16h01	<p>La charte est un bon point de départ pour la diminution des pesticides, cependant il va falloir travailler sur l'implantation de couverts végétaux choisis pour favoriser celle qui sera la plus adaptée avec le moins d'entretien et le plus de bénéfiques, favoriser l'ecopaturage la ou c'est possible et lutter contre les invasives en créant des conditions de concurrence végétale.</p> <p>Par ailleurs, il faudrait mieux prendre en compte la biodiversité dans les modes de gestion.</p> <p>La consommation de pesticides par la SNCF est de 4,29 kg à l'hectare en 2001, soit une consommation comparable à celle utilisée en agriculture. Qu'en est il aujourd'hui? Quelles sont les marges estimées de réduction possible par arrêt de traitement de certains espaces (plateforme, gare...), quelles sont les alternatives en biocides envisagées... Il faudrait une communication sur le bilan et la prospective mis a jour régulièrement vers le grand public et les structures intéressées.</p> <p>- Il faudrait détailler les données sur les NODU (nombre de doses unités) et la toxicité des produits appliqués/de substitution</p> <p>- Il faudrait planifier le développement des techniques alternatives sur les zones les plus sensibles à la pollution pesticide puis leur développement progressif sur les autres zones (zonage et planification à construire)</p> <p>Généralement, l'interdiction de traitement dans les zones de captage est mise en œuvre seulement dans les périmètres immédiats ou il existe une obligation. Si l'on doit développer les alternatives, cela devrait être en priorité dans les périmètres rapprochés et éloignés, puis les zones de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, puis dans les zones fortement impactées par les pesticides puis dans toutes les zones en connexion avec des fossés et drains.</p> <p>Il faudrait créer un lien direct et régulier avec les syndicats de bassins versants et d'eau potable, voir les Commissions Locales de l'Eau quand elles existent pour les informer et avoir leur retour</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
20/01/2021 16h01	<p>Suite à la pré-concertation à Dijon, il nous paraît important d'utiliser des plantes couvre-sol adaptées selon la pédologie des sols pour limiter le temps passé à entretenir les dépendances vertes et qui éviterait ces coupes drastiques d'arbustes ou d'arbres réalisées par des sociétés spécialisées. Après leur passage... c'est désolant. L'objectif serait de fleurir avec des plantes vivaces non gélives pour accueillir la biodiversité, les abeilles, les butineurs et rendre les trajets agréables pour les voyageurs (thym, lavandes, millepertuis, plantes grasses, etc). Pour les voies, avez-vous fait des essais avec des copeaux de bois? un robot qui suivrait les rails et qui faucherait la végétation (la nuit ?)</p> <p>L'objectif de réduire de 50 % les produits les plus nocifs est un réel progrès ! Il faut pouvoir le démontrer : connaître les quantités et les produits actuellement utilisés avant la mise en application de la charte. Rester vigilants sur les produits de biocontrôles : ne pas devoir en utiliser 2 fois plus. Tout dépend de la nocivité des molécules, leur degré de rémanence, leur fusion entre elles et avec les molécules contenues naturellement dans les sols. Page 12 : dernier § même si les talus pentus peuvent protéger les riverains des dérives des produits, ceux-ci continuent à s'infiltrer dans les sols et à polluer par ruissellement. Cet argument n'est pas pertinent. Prendre en compte le nouvel indice de la qualité de l'air ATMO au 1er janvier 2021 qui inclue les particules fines 2,5 PM (aussi émises par les désherbants en particulier par fortes chaleurs). Page 15 : associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations agréées départementales de défense de la nature et de l'environnement dans la boucle de l'information - les agences de l'eau - les antennes départementales des ARS, et que tous fassent partie du suivi de la Charte. <p>A votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.</p>	<p>Etre informés en tant qu'association départementale agréée de la mise à jour de la plate-forme et recevoir le programme de traitement</p> <p>Associer les agences de l'eau et les ARS sur le dernier point qui concerne l'eau (90 % des captages d'eau potable sont en nappes profondes).</p>	<p>en particulier dans les gares ou les parkings des gares (bitumés), là où les gens circulent à pied.</p> <p>Bien tenir compte des délais de rémanence (prévenir par des panneaux comme on prévient que les sols sont glissants suite au nettoyage) et que tout produit utilisé se retrouvera au point bas par ruissellement (voir le film Pesticide mon amour)</p>	